

**Département des Pyrénées – Orientales**  
Commune de REAL

**SEANCE du :** 28 03 2024

**Convocation du :** 20 03 2024

**Membres en exercice :** 07

**Membres présents :** 06

**Membres absents excusés :** 01

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 202414**

Présents : Mesdames RIVIERE Jeanine, PRUDENTOS Stéphanie, ARNAU Conchita Messieurs, BEY Jean Claude, SEGUY Jean Luc, PINEL Gilbert

Absents : LLENSE Patrick

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-quatre les vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

OBJET de la délibération **Demande d'aide au Conseil départemental EU- Tranche 6 et 7**

M le maire explique à l'assemblée qu'il a lieu de demander la subvention nécessaire à l'agence de l'eau afin de continuer à réaliser les travaux de rénovation des réseaux en eau potable sur le hameau d'Odeillo, commune de Réal évalués à,

**Montant des travaux.....195 500 €HT**

Agence de l'eau ..... 136 850€ .....70%

Conseil Départemental.....19 550€..... 10%

Autofinancement.....39 100€.....20%

Oui cet expose le conseil municipal décide :

- De réaliser l'opération tranche 6 et 7 sur le réseau EU (étude et travaux) selon les principes de la Chartes Qualité Nationale des réseaux d'eau potable
- De mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable
- De solliciter l'aide du conseil départemental pour la réalisation de cette opération.

- De solliciter l'anticipation

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme, et exécutoire  
Fait à REAL,

Le secrétaire de séance

Prudentos Stephanie



Le maire,  
Jean Luc SEGUY

